

Vous êtes intéressé(e) ?

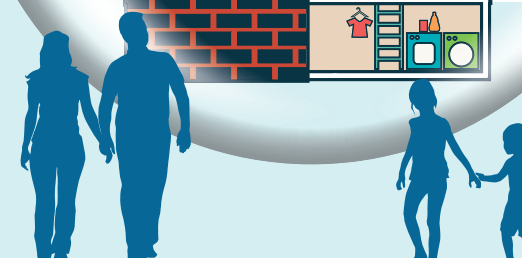
- 1 Vérifiez que votre niveau de revenus vous permet de bénéficier du dispositif.
- 2 Faites connaître votre souhait de bénéficier de la visite technique de votre logement :
 - Après de votre facteur lors de sa venue : il prendra vos coordonnées et un conseiller La Poste vous rappellera pour fixer un rendez-vous
 - En prenant directement rendez-vous auprès d'un conseiller La Poste au :

02 49 09 77 15 - choix 2 « client »

(prix d'un appel local - du lundi au vendredi de 6h00 à 19h00 et le samedi de 7h30 à 12h30).

 Le conseiller La Poste vérifiera votre éligibilité à ce dispositif. **Pensez à vous munir de l'avis d'imposition ou de non-imposition** de chaque personne composant le ménage.

- 3 Un expert se déplace à votre domicile pour réaliser la visite technique (environ 2 heures).



Nous vous accompagnons
**pour optimiser
la consommation énergétique**
de votre logement

ET SI VOUS RÉDUISEZ
votre **facture** énergétique
ET AMÉLIORIEZ
le confort de votre logement ?



CCSAVÈS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAVÈS



vous accompagne

Faites des économies en améliorant votre cadre de vie !

Le **bâtiment** représente en France **plus de 40% de la consommation d'énergie finale** et génère **plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre**. Il s'agit donc d'un véritable enjeu de mobilisation pour l'ensemble des citoyens.

Il suffit parfois de quelques gestes et de quelques travaux pour :

-  réduire votre consommation d'énergie au quotidien,
-  améliorer votre confort,
-  diminuer votre empreinte carbone.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Diminuer la température de chauffage d'un degré (de 20°C à 19°C), c'est **7% d'économie sur sa facture**.⁽¹⁾



L'installation d'un « mousseur » permet **de réduire de 30 % à 50 % l'eau** consommée par votre robinet sans en diminuer l'efficacité.



Comment améliorer la performance énergétique de votre logement ?

Nous pouvons vous aider à y voir plus clair.

Accompagné **gratuitement** par un expert qualifié, nous vous proposons d'organiser une visite technique de votre logement.

Vous bénéficierez :

- De **conseils pratiques personnalisés** pour réduire votre consommation d'énergie au quotidien résumés dans un livret d'information,
- D'un **kit « éco-gestes »** contenant des accessoires d'économie d'énergie,
- D'un **diagnostic énergétique**⁽²⁾ complet de votre logement,
- D'**informations personnalisées** sur les scénarios de travaux envisageables pour améliorer le confort et la performance énergétique de votre logement, et les aides financières associées à votre situation.

À l'issue de cette visite, **un rapport vous sera envoyé** par courrier. Il vous permettra de prendre connaissance de la situation énergétique de votre logement et des axes d'amélioration énergétique envisageables.



Vous souhaitez bénéficier de la prestation ?

Critères d'éligibilité

Pour bénéficier de ce dispositif, le revenu fiscal du ménage doit être inférieur aux plafonds fixés annuellement par l'Agence nationale de l'habitat (Anah)⁽³⁾ et figurant ci-dessous :

Plafonds de ressources applicables		
Nombre de personnes du ménage	Pour l'Île-De-France	Pour les autres régions
1	24 918 €	18 960 €
2	36 572 €	27 729 €
3	43 924 €	33 346 €
4	51 289 €	38 958 €
5	58 674 €	44 592 €
Par personne supplémentaire	+7 377 €	+5 617 €

À NOTER

- le **nombre de personnes composant le ménage** correspond au nombre de personnes occupant le logement, à titre de résidence principale + les personnes, notamment les étudiants, qui n'occupent que de manière intermittente le logement à condition qu'elles soient rattachées au foyer fiscal des occupants
- le **revenu fiscal du ménage** correspond à la somme des revenus fiscaux de références indiqués sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition de chaque personne imposable constituant le ménage.

(1) Source ADEME

(2) Le diagnostic énergétique ne constitue pas un diagnostic de performance énergétique au sens de l'article L134-1 du code de la construction et de l'habitation et ne saurait en conséquence en tenir lieu en cas de vente du logement.

(3) Plafonds consultables en ligne sur www.anah.fr